

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2016

DATE DE CONVOCATION : 21 octobre 2016

N°2016-07-01

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 55
Conseillers votants : 48
Dont pouvoirs : 1

Pour : 48
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2016 et le 27 octobre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Vignolles, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre BARBOT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal - BAINES : M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - BARBEZIEUX : M. MEURAILLON André, M. CHAUVIN Thierry, Mme SWISTEK Florence, M. DELATTE Benoît, Mme GARD Patricia - BARRET : M. CHATELLIER Dominique - BECHERESSE : M. MAURICE Jacky - BERNEUIL : M. ARSICAUD Jean-Marie - BLANZAC-PORCHERESSE : M. SALLEE Jean-Philippe, Mme GRENOT Marie-Pierre - BOISBRETEAU : M. TETOIN Gaël - BORS DE BAINES : M. JOLLY Patrick - BROSSAC : M. MAUDET Didier, Mme SOULARD Annick - CHALLIGNAC : M. TUTARD Christophe - CHANTILLAC : M. MARRAUD Jean-Luc - CONDEON : M. BOUTIN Christian - CRESSAC ST GENIS : M. MAUGET Bernard - ETRIAAC : M. MASSE Bernard - GUIMPS : M. RAVAIL Pierre - LACHAISE : M. BONNAUD Pascal - LADIVILLE : M. CHABOT Jacques - LE TATRE : M. DESSE Bernard - MONTMERAC : M. MOUCHEBOEUF Michel, M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - ORIOLES : Mme LAGARDE Isabelle - PASSIRAC : M. de CASTELBAJAC Dominique - PERIGNAC : M. MONTENON Thierry, Mme EDELY Françoise - REIGNAC : M. DEAU Loïc - SAINT-BONNET : M. VEPIERRE Eric - SAINT FELIX : Mme AUBRIT Marie-Claire - SAINT LEGER : Mme BAUDINAUD Virginie - SAINT-MEDARD : Mme MONNEREAU Françoise - SAINT-PALAIS DU NE : M. LE PAPE Pascal - SAINTE-SOULINE : M. GOHIN Christian - SALLES DE BARBEZIEUX : M. VARENNE Michel - VAL DES VIGNES : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre, M. VERGNION Philippe, M. PRISSET Christian - VIGNOLLES : Mme POIRIER Sylvie

Pouvoirs :

Mme Dominique LELIEVRE (Barbezieux) a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre (Val des Vignes) ;

Etaient présents sans droit de vote :

Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, M. GALLAIS Denis, M. BLUTEAU Jacky, Mme PARIS Marie-Nicole, M. GAILLARD Eric, M. PETIT Bernard, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. RENAUDIN Vincent, Mme DELPECH de MONTGOLFIER Anne, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GENDRINEAU Laurence, M. HILAIRET Joël, Mme BELLOT Marie-Claude, M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne, M. NEBOUT Franck.

N°1 – Attribution d'une subvention au RASED de Montmoreau**Rapporteur :** Monsieur le Président

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que chaque année une subvention est versée au RASED Montmoreau-Chalais (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté).

Cette subvention permet de participer aux dépenses de fonctionnement du service et de contribuer à la prise en charge des enfants en difficultés scolaires, comportementales, sociales pour les élèves de la CdC scolarisés sur les écoles de Brossac, Oriolles et Passirac.

La subvention demandée est de 2 € / enfant, soit, pour l'année scolaire 2015-2016, la somme de 270 euros.

Monsieur le Président demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur le versement de la subvention au RASED Montmoreau-Chalais d'un montant de 270 euros pour l'année scolaire 2015-2016, les crédits étant inscrits au budget.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte le versement d'une subvention d'un montant de 270 euros au RASED Montmoreau-Chalais pour l'année scolaire 2015-2016, les crédits étant inscrits au budget ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget affaires scolaires.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **28 OCT. 2016**
Publié ou notifié le : **28 OCT. 2016**
Touvérac, le **28 OCT. 2016**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 28 octobre 2016
le Président,
Jacques CHABOT.

